

Séance ordinaire du 25 mars 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-cinq mars deux mille dix-neuf à dix-sept heures trente-neuf, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Clément Genest.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-03-92

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 25 mars 2019.

CE-2019-03-93

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 mars 2019.

CE-2019-03-94

Convention tripartite à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Commission de la capitale nationale du Québec et financement afférent

Document d'aide à la décision DG-2019-002

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention tripartite à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Commission de la capitale nationale du Québec, conditionnellement à l'autorisation gouvernementale, et ce, dans le cadre d'un décret concernant le versement d'un montant maximal indiqué pour la réalisation du projet indiqué, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DG-2019-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter les crédits nécessaires aux activités d'investissement de la Ville à partir des revenus de la subvention relative à cette convention pour la réalisation de ce projet.

CE-2019-03-95

Modification de la résolution CE-2019-03-01 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements » et modification de la résolution CV-2019-01-88 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements »

Document d'aide à la décision DEV-2019-062

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-03-01 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements » par la suppression, au premier paragraphe du premier alinéa, des mots « , telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-049, ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2019-01-88 « Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation sur le territoire de la ville et affectation des crédits nécessaires aux activités d'investissements » par la suppression, au premier alinéa, des mots « , telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2019-049, ».

CE-2019-03-96

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 51.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
